



REGLEMENT DES TOP 16 DEPARTEMENTAUX DE SIMPLES SAISON 2009-2010

TOP 16 S

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétitions départementales « JEUNES » mises en place par le Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine sont ouvertes aux jeunes titulaires d'une licence FFBA compétition pour la saison en cours. Cette licence peut être délivrée au sein d'un club affilié à la Ligue de Bretagne de Badminton, par l'intermédiaire du Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine. A titre exceptionnel, les joueurs issus d'autres départements peuvent être accueillis sur ces compétitions. Leur participation y est réglementée.

Un joueur sélectionné pour une compétition régionale, interrégionale ou nationale ne pourra pas participer le même jour à une compétition départementale. En cas de non-respect de ce règlement, le joueur se verra interdire de toute compétition pendant 2 mois et devra s'acquitter d'une amende de 16€.

1. LICENCES

Pour participer à un tournoi, tout joueur sera tenu de présenter sa licence en règle à la date de la compétition.

Tout joueur, ne pouvant présenter de licence lors d'un contrôle à un tournoi, devra fournir une déclaration sur l'honneur signée par le président de son club afin de justifier l'appartenance à celui-ci.

2. CATEGORIES D'AGE

- **Minimes :** Joueurs nés en 1995 – 1996
- **Benjamins :** Joueurs nés en 1997 – 1998
- **Poussins :** Joueurs nés en 1999 ou après

3. SURCLASSEMENTS

Seuls sont autorisés à participer en catégorie supérieure les joueurs ayant obtenu les surclassements règlementaires validés par la ligue de Bretagne de badminton.

4. TENUE VESTIMENTAIRE

Tout joueur participant à une compétition devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBA : short ou jupe short et tee-shirt.

5. CALENDRIER :

Le calendrier prévisionnel du Championnat départemental est établi pour la saison suivante lors de l'Assemblée Générale clôturant la fin de chaque saison sportive.

6. DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOI

Une demande d'autorisation de tournoi devra être envoyée et remplie lisiblement par le club organisateur au secrétariat du Comité Départemental de Badminton d'Ille et Vilaine au plus tard 6 semaines avant la date de la compétition. Cette demande devra être accompagnée du règlement intérieur du tournoi, de la proposition de juge-arbitre et d'un chèque de caution de 10€.

Un numéro d'autorisation sera délivré au club organisateur par la Commission Jeunes du Comité Départemental de Badminton.

7. INVITATIONS

Le club organisateur doit envoyer des invitations, comprenant le nom du club organisateur, le nom de la compétition, le numéro d'autorisation, la date, le(s) lieu(x), les horaires, les tableaux et les catégories d'âge concernées, le nom du ou des juge(s)-arbitre(s), les coordonnées d'un responsable à contacter et un plan d'accès aux salles.

Les invitations sont à envoyer 4 semaines minimum avant la date de la compétition au secrétariat du Codep 35 qui transmettra aux joueurs concernés.

8. HORAIRES

Début d'un tournoi : au plus tôt 9h00.

Fin d'un tournoi : au plus tard 17h00.

9. TERRAINS

Nombre de terrains nécessaires pour l'organisation d'un tournoi de simples

- **Une catégorie d'âge** : 4 terrains
- **Deux catégories d'âge** : 7 terrains
- **Trois catégories jeunes** : 10 terrains

Le tournoi ne sera pas autorisé si le nombre de terrains est insuffisant.

Il est possible, éventuellement, d'utiliser une autre salle, en fonction du nombre de joueurs prévus. Si plusieurs salles sont prévues, elles ne seront pas distantes de plus de dix minutes l'une de l'autre en voiture.

10. VOLANTS

Les matchs se disputent avec des volants plastique de **type YONEX MAVIS 300** (ou **équivalents**), à la charge du club organisateur. Le type et la marque des volants utilisés pour chaque compétition devront être précisés dans la demande d'autorisation de tournoi.

Il est possible de jouer avec des volants plumes à condition que les 2 joueurs soient d'accord. Dans cette situation, les volants resteront à leur charge.

11. CATEGORIES

Sélections

Les catégories d'âge concernées par les Top 16 Départementaux de Simples sont les Poussins, les Benjamins et les Minimes. Le nombre de joueurs à sélectionner sera de 16 au maximum et pourra être réduit par le Codep 35 afin d'assurer l'homogénéité des tableaux.

Les participants sont sélectionnés par le secrétariat du Comité Départemental sur la base du Top 100 départemental le lundi à J-13 de la compétition. Ils sont alors convoqués par le secrétariat auprès duquel ils doivent confirmer ou non leur participation. Le joueur est libre de refuser cette sélection mais il ne pourra participer à aucune autre compétition départementale le même jour.

Inscriptions libres

Les inscriptions sur ces Top 16 Départementaux sont ouvertes aux inscriptions libres pour deux types de joueurs :

- les joueurs issus d'autres départements ; leur participation ne sera alors possible que dans la limite de 4 places et à condition que leur moyenne soit supérieure ou égale à la moyenne du dernier joueur sélectionné à la date du Top 100 de référence
- les joueurs souhaitant évoluer en surclassement, leur nombre n'étant pas limité, mais leur moyenne doit être supérieure ou égale à la moyenne du 16^{ème} joueur sélectionné à la date du Top 100 de référence

Ces inscriptions pourront être faites auprès du secrétariat du Codep 35 jusqu'au lundi précédant la compétition.

La liste définitive des joueurs sera publiée sur le site du Codep 35 le jeudi précédant la compétition.

12. POULES et TABLEAUX

Pour la composition des poules il sera tenu compte du classement CNPP, afin de désigner des têtes de série et des têtes de poule.

Dans tous les cas, les poules de 3 seront privilégiées dans un souci de gain de temps, mais le nombre de sortants sera obligatoirement de 2 par poule.

Les tableaux seront réalisés par le secrétariat du Comité Départemental et envoyés au club organisateur au plus tard le vendredi précédant la compétition. Tous les forfaits devront alors être justifiés. La modification éventuelle des tableaux sera gérée par le club organisateur en accord avec le responsable de la catégorie d'âge concernée.

13. MATCHS

Tous les matchs se disputent en **2 sets gagnants de 21 points**.

Le nombre maximum de matchs pour un joueur est de 8 sur une journée.

14. ATTRIBUTION DES POINTS POUR LES TITRES DE CHAMPIONS D'ILLE ET VILAINE

1^{er} : 16 points

2^{ème} : 8 points

½ finalistes : 4 points

¼ finalistes : 2 points

} les points sont $\times 2$ dans le cas d'une participation à un tournoi dans une catégorie d'âge supérieure

Dans le cas d'une poule unique de 4 ou 5 joueurs, les points seront attribués comme suit :

- 1^{er} = vainqueur
- 2^{ème} = finaliste
- 3^{ème} = demi-finaliste
- 4^{ème} = quart de finaliste

Pour chaque catégorie d'âge, deux titres seront attribués aux deux premiers du classement final de la saison : Champion d'Ille-et-Vilaine et Vice-Champion d'Ille-et-Vilaine. On attribue ces titres dans la catégorie du joueur, même s'il gagne ses points dans la catégorie supérieure. Les titres seront décernés lors de l'assemblée générale du Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine.

15. REGLEMENT

Le règlement général des compétitions de la FFBA s'applique pour tous les points non développés dans ce règlement. Le juge-arbitre veille au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair-play et de l'éthique sportive.

Toute dérogation au règlement ne pourra se faire qu'en accord avec le référent de la catégorie d'âge concernée.

16. FRAIS D'INSCRIPTION

La recette des frais d'inscription reste entièrement acquise au club organisateur. Les frais d'inscription maximum sont de 2,50 € par joueur.

17 RECOMPENSES

Une partie des dotations sera offerte par le Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine aux vainqueurs et finalistes. Elles seront complétées par le club organisateur à sa propre initiative et à ses frais.

18. RESTAURATION

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs et le public, une restauration suffisante dans chaque salle. Les recettes restent entièrement acquises au club organisateur.

19. FORFAITS

Il est important de sensibiliser les jeunes, les parents et les responsables jeunes sur les nuisances engendrées par les forfaits **non signalés** qui pénalisent fortement l'organisation des tournois et sont très désagréables pour les autres joueurs. En conséquence :

- Tout joueur, sachant à l'avance son indisponibilité pour le tournoi, peut téléphoner au club organisateur **jusqu'à midi la veille du tournoi**.
- Au-delà de cette limite, tout joueur inscrit, non présent le jour du tournoi, doit adresser **un certificat médical** ou **un justificatif écrit** et ce, **dans les 5 jours** suivant le tournoi, au Comité Départemental 35 de Badminton.

Tout forfait non justifié sera pénalisé d'une amende de 5€ adressée au club au nom du joueur. En outre le joueur forfait pourra être suspendu suivant la décision de la Commission Jeunes. Tant que cette amende n'aura pas été réglée, le joueur ne sera plus autorisé à participer à aucune compétition.

20. COMMUNICATION

Pour faire paraître vos résultats dans le Ouest France il faut les transmettre au secrétariat de la Ligue de Bretagne avant 11h00 le lundi matin.

par email :

ligue.bret.badminton@wanadoo.fr ou par fax au 02 99 26 36 96

21 . TRANSMISSION DE RESULTATS

A l'issue de chaque tournoi le club organisateur dispose de 8 jours pour expédier par courrier ou par mail le fichier BAD + et le rapport du Juge Arbitre au Comité et à la Commission Jeunes.

Les résultats non transmis dans les délais exposent le club à l'encaissement du chèque de caution de 10€.

Adresse postale :

CODEP 35 Badminton – Maison des Sports
13 bis, avenue de Cucillé – 35065 RENNES CEDEX
tel : 02.99.54.67.60
email : codep35badminton@wanadoo.fr

La Commission Jeunes CODEP35.

Pour chaque catégorie d'âge, un référent membre de la Commission Jeunes du Codep 35 peut vous conseiller dans l'organisation de votre tournoi et l'application de ce règlement. N'hésitez donc pas à les contacter

POUSSINS : Joke GICQUEL 02 99 55 36 38 / 06 12 92 28 64 / jogh@wanadoo.fr

BENJAMINS : Jérôme AZAIS DAVY 02 99 52 06 64 / 06 16 83 60 57

jerome.azaisdavy@mpsa.com

MINIMES : Yvon MORIN 02 99 43 70 11 / 06 60 89 38 53 / morin.yvon@club-internet.fr

Toute participation à ces tournois et à leur organisation implique l'entière adhésion au présent règlement.

Ce règlement a été rédigé par les membres de la Commission Jeunes du Comité Départemental 35 de Badminton et avalisé en réunion de Comité Directeur à Rennes le 14 mai 2009.